**Service Post-Graduation**

**Dossier à Fournir pour la Demande de la prime**

**d’encouragement à soutenance de Doctorat en Sciences**

Décret exécutif N° 05-15 du 11 janvier 2015 instituant une prime d’encouragement à la direction des thèses de doctorat

Le dossier doit être composé des pièces suivantes :

1. Une Demande Manuscrite pour bénéficier de la prime;
2. Une Copie de PV de Soutenance de doctorant;
3. Une Copie de L’Autorisation de Soutenance au doctorat;
4. Une Copie d’Attestation de Succès Provisoire au doctorat;
5. L’Arrêté de Nomination de Directeur de Thèse;
6. Un Chèque Barré;

**NB : le délai maximum d’encadrement est de six(6) ans à compter de la date de la première inscription au doctorat.**